

Création d'emplois pour les jeunes dans le sport

Encourager la création d'emplois pour les jeunes de moins de 25 ans au sein des associations sportives locales.

De quoi s'agit-il ?

L'Agence nationale du Sport cofinance l'emploi d'un jeune de moins de 25 ans, occupant au sein d'une association sportive locale un poste d'éducateur ou un poste d'agent de développement afin de développer l'offre de pratique sportive et d'améliorer l'encadrement de la pratique. Au regard des besoins formulés par l'association, 2 types d'aides pourront être envisagés : une aide pluriannuelle sur 2 ou 3 ans ou une aide ponctuelle à l'emploi.

Qui peut en bénéficier ?

- Les structures déconcentrées (comité départemental, comité régional ou ligue régionale) et associations affiliées à une fédération sportive agréée (disposant d'un numéro SIRET et RNA), qui emploient un jeune de moins de 25 ans.
- Les groupements d'employeurs (disposant d'un SIRET et d'un RNA) intervenant au bénéfice d'associations sportives qui emploient un jeune de moins de 25 ans.

Comment en bénéficier ?

Dès le lancement des appels à projets territoriaux, début 2021, vous pourrez prendre contact avec le référent régional ou départemental emploi des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et des directions départementales de la cohésion sociale qui vous accompagnera dans votre démarche de demande de subvention emploi. Après avoir créé un compte pour votre association sur la plateforme de demande de subvention dématérialisée « Le Compte Asso », vous pourrez y déposer votre dossier. Après étude de votre candidature et si elle est sélectionnée, vous recevrez la subvention.

Calendrier de mise en œuvre

Premier semestre 2021 :
lancement des appels à projets territoriaux, instruction par les référent-es emploi régionaux et départementaux, sélection des lauréats en conférences des financeurs et versement des subventions.

Liens utiles et contacts

- L'annuaire des Référents emploi régionaux et départementaux des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et des directions départementales de la cohésion sociale

- Pour télécharger le manuel d'utilisation du Compte Asso
http://grand-est.drdjscs.gouv.fr/sites/grand-est.drdjscs.gouv.fr/IMG/pdf/guide_compte_asso.pdf